

PATR2MC

2014 - 2015

Master complémentaire conjoint en conservation-
restauration du patrimoine culturel immobilier**A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **OUI**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Code du programme: **patr2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	7
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7

PATR2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master offre

- un programme organisé par les trois académies universitaires en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- une formation multidisciplinaire ;
- la vision nécessaire pour intervenir sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager ;
- l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, dans les aspects culturels et économiques de la conservation intégrée ;
- une formation assurée par des équipes de spécialistes et des experts extérieurs.

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez un grade académique

- d'architecte,
- de master en ingénieur civil architecte,
- en ingénieur civil des constructions,
- en architecte paysagiste,
- en histoire de l'art et archéologie.

Votre programme

L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité constituent des paramètres essentiels de la formation. Le master complémentaire conjoint est le seul, en Communauté française de Belgique, à couvrir globalement le champ de la conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier et de ses spécificités.

Le programme comporte deux années d'études (120 crédits). Ces 120 crédits sont répartis en divers modules :

- Philosophie du patrimoine (11 crédits) ;
- Histoire et principes de l'architecture (24 crédits) ;
- Jardins historiques – architecture du paysage (7 crédits) ;
- Méthodologie des études préalables et techniques de restauration (24 crédits) ;
- Acteurs institutionnels, législation et procédures administratives (8 crédits) ;
- Méthodologie d'établissement du dossier de restauration et du suivi de chantier (8 crédits) ;
- Analyses pratiques, questions approfondies (9 crédits) ;
- Travail de fin d'études (29 crédits).

PATR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine. Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.

Le master complémentaire vise à développer les capacités de réflexion et de conceptualisation préalables aux interventions sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager. Il prend également en compte l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, tant dans les aspects culturels qu'économiques de la conservation intégrée.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité constituent des paramètres essentiels de la formation.

Le master complémentaire conjoint est le seul, en Communauté française de Belgique, à couvrir globalement le champ de la conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier et de ses spécificités.

L'intégration des savoirs disponibles au sein de toutes les institutions d'enseignement supérieur d'une part, et des compétences de spécialistes de disciplines particulières d'autre part, permet de faire de cette formation un pôle d'excellence.

Le programme comporte deux années d'études (120 crédits).

L'étudiant peut être autorisé à répartir une année d'études sur deux années académiques consécutives.

PATR2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Objectifs de la formation

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine. Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.

Le master complémentaire vise à développer les capacités de réflexion et de conceptualisation préalables aux interventions sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager. Il prend également en compte l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, tant dans les aspects culturels qu'économiques de la conservation intégrée.

Structure et positionnement du programme

L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité constituent des paramètres essentiels de la formation.

Le master complémentaire conjoint est le seul, en Communauté française de Belgique, à couvrir globalement le champ de la conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier et de ses spécificités.

L'intégration des savoirs disponibles au sein de toutes les institutions d'enseignement supérieur d'une part, et des compétences de spécialistes de disciplines particulières d'autre part, permet de faire de cette formation un pôle d'excellence.

Le programme comporte deux années d'études (120 crédits).

L'étudiant peut être autorisé à répartir une année d'études sur deux années académiques consécutives.

Les modules

Philosophie du patrimoine (11 crédits)

Définitions et concepts - Émergence et évolution de la notion de conservation et des concepts de restauration - Chartes, conventions, déclarations, résolutions et directives internationales - Emplois dans l'histoire de l'architecture - Conservation intégrée et mise en valeur du patrimoine - Problématiques spécifiques à la conservation du patrimoine moderne et contemporain

Histoire et principes de l'architecture (24 crédits)

Les styles : les spécificités de l'architecture urbaine - les caractères régionaux des architectures rurales - Le gros œuvre : fondations et structures - étude des matériaux - techniques spéciales - Le second œuvre : arts d'accompagnement, décors - matériaux et techniques anciennes de mise en œuvre, analyse des altérations et des pathologies, techniques de restauration.

Jardins historiques – architecture du paysage (7 crédits)

Histoire des jardins et de leur évolution, fouilles archéologiques, conservation et restauration des jardins - Diagnostics spécifiques des sols des parcs et jardins – Relevé botanique et dendrologie – Réseaux hydrauliques et fontaineries des parcs et jardins – Plan de gestion et entretien

Méthodologie des études préalables et techniques de restauration (24 crédits)

Introduction aux études préalables, ressources documentaires et recherche documentaire - Archéologie du sous-sol - Archéologie du bâti - Techniques de relevé, de représentation graphique, de restitution et de simulation - Etudes sanitaires et diagnostics : technique de reconnaissance et d'auscultation des matériaux, des structures et des charpentes, analyse des pathologies (désordres structuraux y compris des sols), analyse des risques liés aux phénomènes naturels - Techniques de conservation et de restauration : monument - vestiges archéologiques - Estimation et gestion des coûts - Aspects économiques du patrimoine

Acteurs institutionnels, législation et procédures administratives (8 crédits)

Institutions internationales et nationales - Législations et procédures administratives : en Région wallonne et en Région Bruxelles-Capitale - Loi sur les marchés publics : exemples pratiques en matière de patrimoine - Normes et développement durable

Méthodologie d'établissement du dossier de restauration et du suivi de chantier (8 crédits)

Masterplan - Projet : esquisse, avant-projet, cahier spécial des charges, description des postes, fiches d'état sanitaire, modes et codes de mesurage, établissement des métrés et estimations – Travaux : suivi de chantier, réception (provisoire et définitive) - Entretien et monitoring

Analyses pratiques, questions approfondies (9 crédits)

Visites de laboratoires et de centres de recherche - Expertises et études de cas

Travail de fin d'études (29 crédits)

Le TFE est un travail original et individuel, effectué sous la direction de l'un des enseignants. Le choix du sujet est individuel. Il peut être proposé par le(s) promoteur(s). Ce choix tient compte des connaissances acquises au sein de la formation, mais aussi de la formation antérieure du candidat.

L'enseignement

Ce master complémentaire conjoint est organisé par les trois académies universitaires en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur (instituts supérieurs d'Architecture et Haute Ecole Charlemagne)*. Cette nouvelle formation a été créée grâce à l'impulsion de l'Institut du Patrimoine wallon (Centre des métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu).

L'enseignement est assumé par une équipe de spécialistes issus des trois académies universitaires, des instituts supérieurs d'architecture et de la haute école Charlemagne. Des experts extérieurs, praticiens de haut niveau, feront également profiter les étudiants de leur savoir-faire en intervenant comme conférenciers dans certains modules.

* sous réserve de leur approbation définitive

Organisation pratique

Ce master complémentaire entre en vigueur l'année académique 2012-L2009. Les modules sont organisés de fin septembre à fin avril, et les séances ont généralement lieu les mercredis après-midi, jeudis, vendredis et samedis matins (8h30-12h30 et 13h30-17h30).

Les cours sont dispensés sur le site des trois académies universitaires et sur le site du Centre des métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu à Amay.

Les cours sont dispensés en français.

Admission et inscription

Diplômes requis : grade académique d'architecte, de master en ingénieur civil architecte, en ingénieur civil des constructions, en architecte paysagiste, en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations). Possibilité d'admission sur dossier.

Où s'informer ?**IPW (Centre Paix-Dieu)**

af.barthelemy@paixdieu.be

(+32)085/410.365

Où s'inscrire?

IPW (Centre Paix-Dieu)

af.barthelemy@paixdieu.be

(+32)085/410.365

UCL- Secrétariat des étudiants - Halles universitaires

Place de l'Université, - 1348 Louvain-la-Neuve

Des inscriptions peuvent également être prises dans un lieu décentralisé. Des informations sur ces lieux et sur les heures de permanence sont disponibles sur le site : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>

Informations générales sur le site : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>

ULg-AEE - Service des Inscriptions

Place du 20 Août, 7 - 4000 Liège

www.ulg.ac.be

ULB - Hall d'accueil des inscriptions - Campus du Solbosch

Avenue Buyl,87a - 1050 Bruxelles - www.ulb.ac.be

FPMs - Service des Inscriptions

Rue de Houdain, 9 - 7000 Mons - www.fpms.ac.be

Quand s'inscrire ?

du 19 août au 30 septembre 2014

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Sur rendez-vous : les mardis et jeudis après-midi

Droits d'inscription : taux complet : 811€ - taux intermédiaire : 471€ - taux boursier : 108€

PATR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Diplômes requis : grade académique d'architecte, de master en ingénieur civil architecte, en ingénieur civil des constructions, en architecte paysagiste, en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations). Possibilité d'admission sur dossier.

Où s'informer ?

IPW (Centre Paix-Dieu)
af.barthelemy@paixdieu.be
(+32)085/410.365

Où s'inscrire ?

UCL - Secrétariat des étudiants - Halles universitaires
Place de l'Université, - 1348 Louvain-la-Neuve

Des inscriptions peuvent également être prises dans un lieu décentralisé. Des informations sur ce lieu et sur les heures de permanence sont disponibles sur le site : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>

Informations générales sur le site : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions>

ULg-AEE - Service des Inscriptions

Place du 20 Août, 7 - 4000 Liège

www.ulg.ac.be

ULB - Hall d'accueil des inscriptions - Campus du Solbosch

Avenue Buyl, 87a - 1050 Bruxelles - www.ulb.ac.be

FPMS - Service des Inscriptions

Rue de Houdain, 9 - 7000 Mons - www.fpms.ac.be

Quand s'inscrire ?

du 19 août au 30 septembre 2008

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Sur rendez-vous : les mardis et jeudis après-midi

Droits d'inscription : taux complet : 811€ - taux intermédiaire : 471€ - taux boursier : 108€

PÉDAGOGIE

Ce master complémentaire conjoint est organisé par les trois académies universitaires en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur (instituts supérieurs d'Architecture et Haute Ecole Charlemagne)*. Cette nouvelle formation a été créée grâce à l'impulsion de l'Institut du Patrimoine wallon (Centre des métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu).

L'enseignement est assumé par une équipe de spécialistes issus des trois académies universitaires, des instituts supérieurs d'architecture et de la haute école Charlemagne. Des experts extérieurs, praticiens de haut niveau, feront également profiter les étudiants de leur savoir-faire en intervenant comme conférenciers dans certains modules.

* sous réserve de leur approbation définitive

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

GESTION ET CONTACTS

IPW (Centre Paix-Dieu)

af.barthelemy@paixdieu.be

(+32)085/410.365

Président de jury :

L. Verslype (UCL FIAL)

Secrétaire de jury :

C. Bolle (UCL LOCI)

3e membre du jury restreint :

P. Paquet (ULg)